Pays du Sud-Charente

Carte de synthèse des enjeux paysagers

- Limites du Pays Sud-Charente
- Limites communales
- Voies principales : elles supportent un trafic important et participent à la création d'une image de marque du Pays. En ce sens, les abords nécessitent une approche circonstanciée
- Voies secondaires : le réseau dense des routes et des chemins qui parcourent les paysages dévoilent de multiples facettes et traduisent l'intérêt des décideurs locaux pour la mise en valeur du cadre de vie des habitants. S'intéresser aux paysages est autant un acte esthétique qu'économique
- Tracé de la future Ligne à Grande Vitesse : sa construction est avant vécue comme une atteinte à la qualité des paysages et du cadre de vie. Sa mise en place doit s'accompagner de mesures d'accompagnement spécifiques en fonction de son exposition visuelle (plantations des talus ou plantations plus lointaines pour limiter l'exposition à l'échelle du grand paysage
- Tissu bâti (villes, bourgs, hameaux, écarts) : s'assurer de la qualité de l'implantation paysagère au préalable de tout projet et envisager en amont la mise en oeuvre de dispositifs d'accompagnement adéquats
- Boisements (forêt, bois, haie, arbre isolé) : définir des niveaux de protection adaptés et de mise en valeur en fonction des contextes locaux en recourant à un inventaire précis
- Maintenir l'intégrité des massifs forestiers en vu de conserver la diversité et les enchainements entre les différents paysages du Sud-Charente
- Aménager, préserver et restaurer les caractéristiques des fonds de vallées : limitation de l'urbanisation et des aménagements humains, caractère bocager, corridors biologiques
- Sites inscrits, ZPPAUP et monuments historiques : une exigence de qualité en terme de projets d'aménagement et d'urbanisme
- Projets d'aménagement de voirie : mettre en oeuvre des dispositifs d'intégration visuelle et promouvoir les paysages traversés
- Tronçons panoramiques de routes : ils offrent une image remarquable des paysages Sud-Charentais. Les abords ainsi que les paysages exposés doivent faire l'objet d'une attention renforcée
- Entrées de ville des principales agglomérations du Sud-Charente : très altérées dans un processus d'étalement et de déqualification, leur aménagement et leurs qualités urbaines doivent être reconsidérée globalement (fonction, hiérarchisation, espaces libres, espaces bâtis, protection des terres agricoles et de l'environnement,...)
- Principales portes d'entrée pour la découverte du Sud-Charente : une vitrine à valoriser, des aménagements qui doivent prendre en considération l'intérêt général du Pays
- Principales entrée du Sud-Charente : une vitrine à valoriser, des aménagements qui doivent prendre en considération l'intérêt général du Pays
- Points de vue panoramiques à préserver et à valoriser
- Points de repère à l'échelle du grand paysage
- Accès à l'eau : conserver et aménager les accès à l'eau (rivières, lacs, étangs) en s'assurant de la prise en compte des caractéristiques environnementales

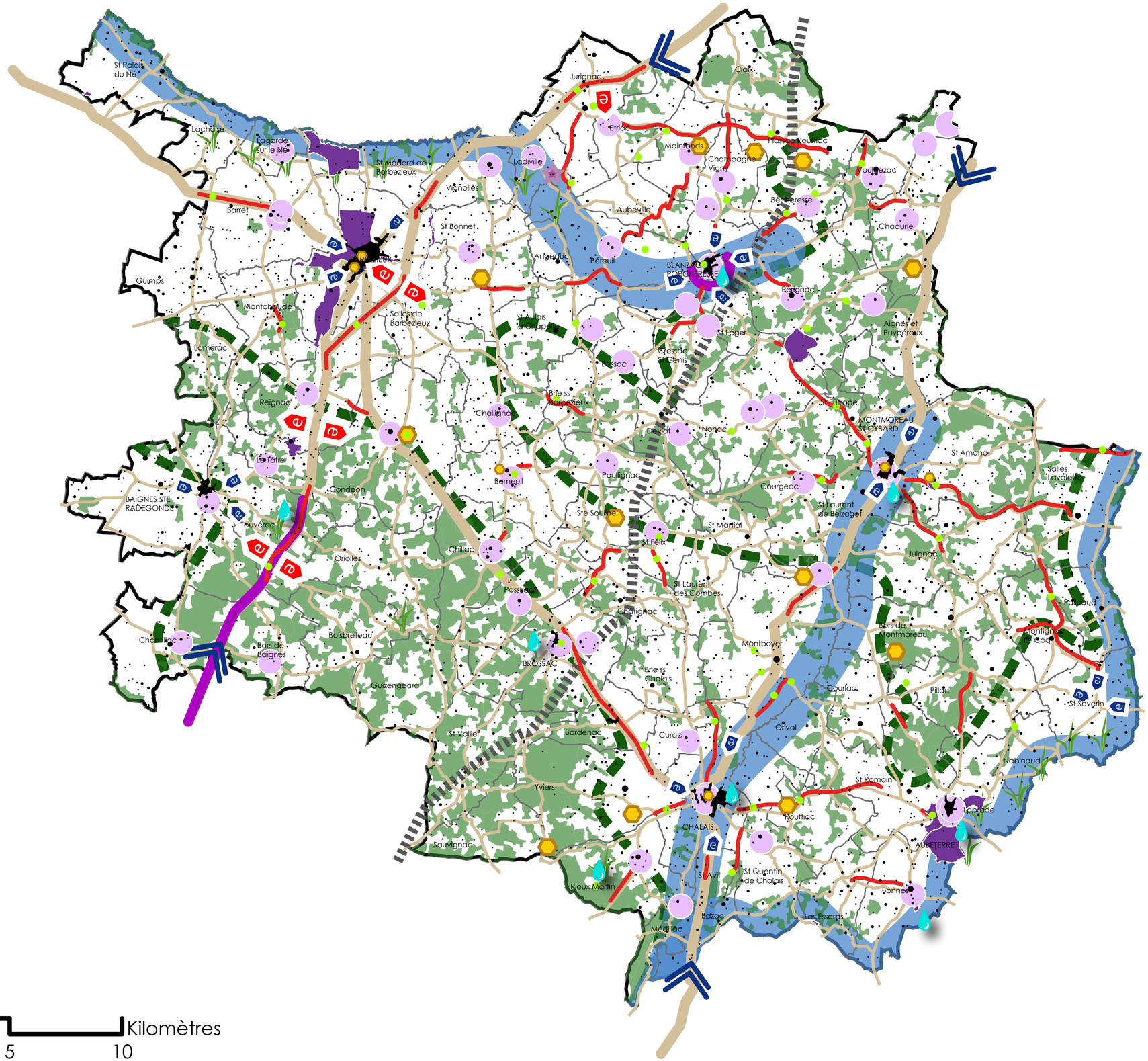

0 5 10 Kilomètres